



ARRÊTÉ PERMANENT, RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, STATIONNEMENT

N° 539-2024-RG - REGLEMENTATON GENERALE - Suppression d'un emplacement handicapés - Rue Ampère (abroge l'arrêté municipal n° 480-2006-RG)

1 DOCUMENT - Publié le 06 août 2024

 **539_2024_RG.pdf**
(.pdf, 69,7 KB)

 **TÉLÉCHARGER**

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON


Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

